



A combien s'élèvent les dépenses des ménages pour la scolarisation de leurs enfants ?

Abdeljaouad EZZRARI, HCP, Observatoire des conditions de vie de la population

A l'occasion de la rentrée scolaire prévue le 5 septembre, le Haut-Commissariat au Plan présente quelques données relatives aux dépenses totales des ménages pour la scolarisation de leurs enfants, les dépenses totales par personne scolarisée ainsi que les dépenses de scolarisation des ménages occasionnées au mois de septembre à la rentrée scolaire. Les données utilisées sont celles de l'Enquête nationale sur les sources de revenu (ENSR), réalisée entre 2019 et 2020.



Les ménages consacrent près de 4 400 dirhams annuellement aux dépenses de leurs enfants.

Selon les données de l'ENSR 2019-2020, un peu plus de six ménages marocains sur 10 (61,5 %) comptaient des enfants scolarisés. Chacun de ces ménages a dépensé pour la scolarisation de ses enfants, tous niveaux confondus, 4 356 dirhams en moyenne, ce qui représente 4,8% de son budget annuel.

Par personne scolarisée, la dépense annuelle moyenne des ménages a atteint 2 356 dirhams en 2019. Cette dépense varie largement selon le milieu de résidence, le niveau de vie, le secteur d'enseignement et le niveau d'enseignement.

Elle passe de 1 087 dirhams pour les enfants scolarisés dans l'enseignement public à 7 726 dirhams pour les enfants scolarisés dans l'enseignement privé.

Selon le niveau dans la scolarité, elle est ainsi de 1 823 dirhams pour le primaire, 1 994 dirhams pour le collège, 3 412 dirhams pour le secondaire et 4 311 dirhams pour le supérieur. Pour le préscolaire, elle est de 2 125 dirhams.

Selon le niveau de vie des ménages, la dépense par personne scolarisée est 14 fois plus élevée chez les 20 % des familles les plus aisées que chez les 20 % des familles les plus défavorisées, soit respectivement 7 500 et 506 dirhams.

Les Brefs du Plan

N° 17 • Septembre 2022



Selon le milieu de résidence, les ménages ruraux ont dépensé 1 484 dirhams en moyenne en 2019 pour la scolarisation de leurs enfants (soit 2,2% de leur budget annuel) contre 5 701 dirhams chez les ménages citadins (soit 5,6% de leur budget). Par personne scolarisée, la dépense annuelle a atteint 759 dirhams chez les ménages ruraux contre 3 217 dirhams chez les ménages urbains.



Les dépenses de scolarisation ont plus que triplé entre 2001 et 2019.

Comparées à leur niveau de 2001, les dépenses de scolarisation ont été multipliées par 3,4. Elles sont passées au niveau national de 1 277 dirhams en 2001 à 4 356 dirhams en 2019. Selon le milieu de résidence, elles sont passées de 461 à 1 484 dirhams en milieu rural et de 1 629 à 5 701 dirhams en milieu urbain. Leur poids dans le budget des ménages est passé, au cours de la même période, de 1,6% à 4,8% au niveau national, de 0,7% à 2,2% en milieu rural et de 2% à 5,6% en milieu urbain. Par personne scolarisée, la dépense a augmenté de 7,6% annuellement en milieu rural et de 11,9% en milieu urbain, soit 6,5% au niveau national.



A la rentrée scolaire de 2019-2020, les ménages avec des enfants scolarisés ont dépensé en moyenne 1 600 dirhams.

La dépense moyenne des ménages marocains pour la rentrée scolaire¹ 2019-2020 s'est élevée à 1 556 dirhams, soit 35,7% de leurs dépenses en scolarisation et 20,4% de leur budget mensuel moyen. Cette dépense varie largement selon le milieu de résidence, le niveau de vie et le secteur d'enseignement. Elle atteint 1 926 dirhams pour les ménages citadins et 760 dirhams pour les ménages ruraux, soit respectivement 33,8% et 51,8% des de leurs dépenses annuelles pour la scolarisation et 22,5% et 13,6% dans leur budget mensuel moyen.

Selon le niveau de vie, la dépense de la rentrée scolaire des ménages des 20% de la population la plus favorisée est 5 fois celle des ménages des 20% de la population la plus défavorisée, soit respectivement 3 456 dirhams et 721 dirhams, et 26,6% et 62,7% de leurs dépenses annuelles en scolarisation.



Selon le secteur d'enseignement, la dépense moyenne des ménages ayant exclusivement des enfants scolarisés dans le privé (3 639 dirhams) est 4 fois celle des ménages ayant exclusivement des enfants scolarisés dans le public (928 dirhams), soit 28,0% et 48,1% de leurs dépenses annuelles respectives pour la scolarisation.

1. Les dépenses de la rentrée scolaire englobent les frais d'inscription, les fournitures scolaires acquises à la rentrée, les frais de la tenue et de l'uniforme et les frais du mois de septembre de scolarisation, de cantine, d'internat et de transport.